

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 23 juin 2026

Publié le 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole), ARSAC Olivier (Toulouse Métropole), CAPEL Jean-Baptiste (CC Coteaux du Girou), CHARPENTIER Stéphane (CA Grand Ouest Toulousain), DE GRANDIDIER Marc (CC Coteaux de Bellevue), ESPIC Bruno (Toulouse Métropole), FLORES Roger (CC Hauts Tolosans), GENNARO SAINT Christine (Toulouse Métropole), GIBERT Janine (CC du Frontonnais), GOMES Didier (CC Coteaux du Girou), KOUNOUGOUS Anicet (Toulouse Métropole), LAMANT Sophie (Toulouse Métropole), MAUREL Cédric (CC Val Aïgo), PETITDIDIER Victor (Sicoval), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans), TERRAIL-NOVES Vincent (Toulouse Métropole), URSULE Béatrice (Toulouse Métropole).

Etaient excusés : ALVES Christophe (Toulouse Métropole), BARRAQUE-ONNO Véronique (Toulouse Métropole), BERKMAN Ingrid (Toulouse Métropole), BEZERRA Gil (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais), QUEVAL Florence (CA Grand Ouest Toulousain)

Excusés ayant donné pouvoir : AMIGO BOUYSSOU Annick (Toulouse Métropole) à ESPIC Bruno (Toulouse Métropole)

Etaient absents : ASTRUC Thierry (CC Val Aïgo), CROUZIL Bernard (Sicoval), GOFFRE PERDROSA Inès (Toulouse Métropole), LAMRHANI Mostafa (Toulouse Métropole), MAILLARD Marie (Toulouse Métropole), SAVIGNY Thierry (CC Coteaux de Bellevue), TRONCO Jean-Luc (Sicoval), WAECHTER Xavier (Sicoval)

Date de la convocation : MARDI 9 JUIN 2026

Secrétaire de séance : GIBERT Janine

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	9	9	18
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	-	-	-
Votes contre	-	-	-
Votes pour	18	9	27

D2026-34 – Adhésion au Cercle National du Recyclage et désignation de représentants - Approbation

Le Cercle National du Recyclage est une association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général dont l'objectif principal est de représenter et de défendre ses adhérents auprès des « décideurs » de la politique de déchets pour des actions guidées principalement par la notion de recyclage,

Considérant qu'AMORCE et le CNR sont complémentaires, et que Decoset adhère au CNR depuis 2005,

Considérant la proposition du Président de renouveler l'adhésion de Decoset à l'association pour la durée du nouveau mandat,

Considérant que les crédits relatifs à l'adhésion pour 2026 étaient inscrits au Budget, et que la cotisation d'un montant de 8 808 € a été acquittée,

Considérant que le renouvellement de cette adhésion rend nécessaire la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour syndicat,

Considérant les candidatures reçues pour les postes de représentant titulaire et représentant suppléant au sein des instances de cette association,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Decoset,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de Decoset au Cercle National du Recyclage pour la durée du mandat en cours,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution et au règlement de cette adhésion,
- **DE DESIGNER** pour le représenter au sein de l'association, Mme Gibert comme titulaire et Mr Flores comme suppléant,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

GIBERT Janine

